

tués juifs, et à la possibilité, en tout cas éloignée, d'une limitation des armements.

Quant au propos de maintenir le pays en Europe, il a été exprimé avec une conviction ferme, aussi bien de la part des Italiens que de la part des Anglais.

Dans les milieux responsables, on fait observer qu'après la rencontre Chamberlain-Mussolini, tout pessimisme, de même que tout optimisme excessif, serait prématuré.

Il faut laisser à leur tâche, les hommes de bonne volonté qui se proposent d'assurer l'avenir de l'Europe, en allant, en même temps, au devant des nécessités légitimes et vitales des peuples.

Le passage de M. Chamberlain à Paris

Paris, 15 janvier. — M. Neville Chamberlain, venant de Rome, est passé dimanche matin, à Paris, en gare de Lyon. Il ne devait pas descendre de son wagon, où sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, est venu le saluer et prendre avec lui le petit déjeuner.

Quelques instants avant le départ du rapide, M. Neville Chamberlain est apparu à la portière de son wagon.

Souriant et faisant des gestes amicaux de la main, il s'est prêté aux exigences des reporters photographes.

Puis, le premier britannique dont le déjeuner était terminé, a repris sa conversation avec ses collaborateurs et l'ambassadeur d'Angleterre.

Entre temps les voyageurs avaient appris que le message de la Paix venait en gare de Lyon et nombreux furent ceux qui voulurent lui témoigner leur respectueuse sympathie, mais ils se heurtèrent aux barreaux « service d'ordre ».

Bientôt, sir Eric Phipps prit congé du chef de son gouvernement et, à 9 h. 46 précises, le train partit pour Boulogne où il arriva à la gare maritime à 13 h. 05.

A Londres, plusieurs milliers de personnes acclament le « Premier »

Londres, 15 janvier. — Immédiatement après son arrivée à Boulogne, M. Neville Chamberlain s'est embarqué sur le paquebot « Maid of Orleans », à destination de Folkestone.

A Londres, à la gare de Victoria, où il est descendu du train à 17 h. 25, le « Premier » a été acclamé par plusieurs milliers de personnes. Il s'est rendu directement à son domicile.

Les majorations des indemnités allouées aux fonctionnaires

Paris, 15 janvier. — Le « Journal officiel » a publié dimanche matin, les décrets portant majoration des indemnités allouées aux fonctionnaires.

Article 1er. — A compter du 1er janvier 1939, il est accordé aux fonctionnaires, agents et ouvriers civils ou militaires de l'Etat, à l'exclusion des employés et ouvriers dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence, conformément au décret du 11 décembre 1937. Pour les agents fonctionnaires, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 2. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 3. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 4. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 5. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 6. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 7. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 8. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 9. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 10. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 11. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 12. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 13. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 14. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 15. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 16. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 17. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 18. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 19. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

Article 20. — Pour les personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce ou l'industrie, une majoration de l'indemnité de résidence est accordée à compter du 1er janvier 1939.

LE PETIT CONGRÈS DU PARTI RADICAL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Je le répète donc, en vous demandant de me dire, tout à l'heure, si vous m'approuvez, ou si vous me désapprouvez. (Cris : Non ! Non ! Non !)

Je n'arrêterai point la course que j'ai entreprise, et si je poursuis jusqu'au bout, quelles que soient les difficultés.

Il y a une fatalité qui pèse sur la France : cette fatalité est la suivante. Lorsque la France est menacée de désordre, de déchéance, aussitôt son prestige et son autorité dans le concert des nations se trouvent diminués et elle est en danger.

« Il faut que le travail français soit au moins égal à celui des autres pays »

M. Daladier aborde alors le problème du redressement économique du pays auquel il s'est attaché.

« Il faut, dit-il, que le travail français soit au moins égal au travail des autres pays »

« La loi de 40 heures que la France est seule à avoir votée, il fallait l'assouplir l'adaptant à l'industrie et non pas en faire une arme contre la production »

Le serment du 14 juillet

C'est parce que j'ai vu mes efforts épuisés vainement que j'ai saisi le pays de cette nécessité.

« On me reproche d'avoir trahi le serment du 14 juillet que j'ai pris avec vous. Ce serment, je suis prêt à le renouer, mais, avant de dire qu'on le trahit, il serait bon de le relire »

« Est-ce qu'il nous engageait à tolérer les occupations illégales d'usines ? Est-ce qu'il nous engageait à tolérer des grèves générales de caractère politique ? Est-ce qu'il nous engageait à ne pas marcher sans incertitude de cette politique extérieure qui veut sauver, à la fois, la paix et la grandeur de la France ? »

« En septembre dernier, c'était été folie criminelle de jeter ce pays dans la guerre »

« Comme je vous l'ai déjà dit, cette absence d'effort volontaire de travail a pesé lourdement dans la balance de la politique internationale »

« Je le répète aujourd'hui. Au mois de septembre dernier, c'était été une folie criminelle que de jeter ce pays dans la guerre »

« D'ailleurs, au retour de Munich, la Chambre a approuvé à l'unanimité l'accord qui a été signé, sauf quelques abstentions et les communistes »

« C'est à l'heure où nous sommes en train de signer un traité qui nous engage à tolérer les occupations illégales d'usines, à tolérer des grèves générales de caractère politique, à ne pas marcher sans incertitude de cette politique extérieure qui veut sauver, à la fois, la paix et la grandeur de la France ? »

« En septembre dernier, c'était été folie criminelle de jeter ce pays dans la guerre »

« Comme je vous l'ai déjà dit, cette absence d'effort volontaire de travail a pesé lourdement dans la balance de la politique internationale »

« Je le répète aujourd'hui. Au mois de septembre dernier, c'était été une folie criminelle que de jeter ce pays dans la guerre »

« D'ailleurs, au retour de Munich, la Chambre a approuvé à l'unanimité l'accord qui a été signé, sauf quelques abstentions et les communistes »

« C'est à l'heure où nous sommes en train de signer un traité qui nous engage à tolérer les occupations illégales d'usines, à tolérer des grèves générales de caractère politique, à ne pas marcher sans incertitude de cette politique extérieure qui veut sauver, à la fois, la paix et la grandeur de la France ? »

« En septembre dernier, c'était été folie criminelle de jeter ce pays dans la guerre »

« Comme je vous l'ai déjà dit, cette absence d'effort volontaire de travail a pesé lourdement dans la balance de la politique internationale »

« Je le répète aujourd'hui. Au mois de septembre dernier, c'était été une folie criminelle que de jeter ce pays dans la guerre »

« D'ailleurs, au retour de Munich, la Chambre a approuvé à l'unanimité l'accord qui a été signé, sauf quelques abstentions et les communistes »

« C'est à l'heure où nous sommes en train de signer un traité qui nous engage à tolérer les occupations illégales d'usines, à tolérer des grèves générales de caractère politique, à ne pas marcher sans incertitude de cette politique extérieure qui veut sauver, à la fois, la paix et la grandeur de la France ? »

« En septembre dernier, c'était été folie criminelle de jeter ce pays dans la guerre »

« Comme je vous l'ai déjà dit, cette absence d'effort volontaire de travail a pesé lourdement dans la balance de la politique internationale »

« Je le répète aujourd'hui. Au mois de septembre dernier, c'était été une folie criminelle que de jeter ce pays dans la guerre »

« D'ailleurs, au retour de Munich, la Chambre a approuvé à l'unanimité l'accord qui a été signé, sauf quelques abstentions et les communistes »

« C'est à l'heure où nous sommes en train de signer un traité qui nous engage à tolérer les occupations illégales d'usines, à tolérer des grèves générales de caractère politique, à ne pas marcher sans incertitude de cette politique extérieure qui veut sauver, à la fois, la paix et la grandeur de la France ? »

« En septembre dernier, c'était été folie criminelle de jeter ce pays dans la guerre »

« Comme je vous l'ai déjà dit, cette absence d'effort volontaire de travail a pesé lourdement dans la balance de la politique internationale »

« Je le répète aujourd'hui. Au mois de septembre dernier, c'était été une folie criminelle que de jeter ce pays dans la guerre »

« D'ailleurs, au retour de Munich, la Chambre a approuvé à l'unanimité l'accord qui a été signé, sauf quelques abstentions et les communistes »

Les réunions dominicales

M. André Bauguitte voudrait voir dissocier l'Allemagne de l'Italie

Verdun, 15 janvier. — Dans un discours qu'il a prononcé à Spincourt (Meuse), au cours d'un congrès d'officiers et de sous-officiers de réserve, M. André Bauguitte, député, ancien ministre, a dit notamment :

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

« Nous devons sur le plan militaire, porter au plus haut point nos capacités de défense nationale »

« Dans le domaine diplomatique, il nous faudra, à la lumière de la récente déclaration franco-allemande, dissocier le Reich de l'Italie, dans le cas où le dictateur romain comploterait la folle imprudence de courir le risque d'une conflagration armée »

« L'Allemagne de l'Italie »

La rupture du Front populaire a entraîné la rupture du front électoral

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le second argument de M. Guernut est que des élections auront lieu l'année prochaine, peut-être même avant.

M. Daladier pense que la motion votée à Marseille implique une modification du système électoral

Le parti républicain national réclame une flotte de 5.000 avions

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales

Paris, 15 janvier. — Le Parti républicain national, se réunissant à Paris au cours de journées de samedi et de dimanche, a tenu ses réunions dominicales